



Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture

Tempus & Coopération Bilatérale avec les Pays Industrialisés

Bruxelles, le **27. 07. 2012**

Université de Franche-Comté

Gilles Ferréol

Chemin de l'Epitaphe, 31

FR-25000 Besançon

gferreol@hotmail.com

Objet: Tempus IV, 5^{ème} appel à propositions EACEA/25/2011 – Résultats de la procédure de sélection concernant le projet 530375-TEMPUS-1-2012-1-FR-TEMPUS-JPHES : Action Enseignement pour la Valorisation des Activités Culturelles et Sportives

Monsieur,

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez au programme Tempus et pour votre participation au cinquième appel à propositions Tempus IV qui a été clôturé le 23 février 2012.

L'Agence Exécutive EACEA vient de terminer la procédure de sélection des propositions soumises. Nous sommes heureux de constater qu'un grand nombre de candidatures ont répondu aux objectifs du programme et aux conditions de l'appel.

Néanmoins, nous sommes au regret de vous informer que votre proposition mentionnée en objet n'a pas été sélectionnée pour recevoir une subvention. Le tableau ci-dessous fournit un aperçu de la situation de votre projet parmi l'ensemble des candidatures non retenues. Pour votre information, votre candidature est considérée comme appartenant au groupe II :

Description de la catégorie		Propositions éligibles dans cette catégorie Nombres (%)
I	Candidatures de très bonne qualité (résultat entre 70 et 100 points sur 100)	134 / 576 (23,26%)
II	Candidatures de bonne qualité (résultat entre 50 et 69,5 points sur 100)	305 / 576 (52,95%)
III	Candidatures de faible qualité (résultat de moins de 50 points sur 100)	137 / 576 (23,78%)
Projets inéligibles		100 / 676

L'Agence a reçu en tout 676 candidatures dont 108 ont été retenues pour financement. Toutes les 576 candidatures éligibles ont été évaluées par des experts externes sur la base des critères de sélection et d'attribution énumérés dans l'appel à propositions.

La décision d'attribution est basée sur la qualité de la candidature établie par les experts et sur le budget disponible pour la(les) région(s) en question. En établissant la liste des projets retenus pour financement, le comité de sélection interservices a également pris en considération les résultats de la consultation avec les Délégations de l'UE, les ministres responsables de l'enseignement supérieur et

les Bureaux Nationaux Tempus dans les pays partenaires. En outre, le comité a respecté les priorités générales du programme Tempus qui sont notamment d'encourager les Mesures Structurelles et les projets multi-pays, et s'est assuré que l'équilibre géographique entre les pays partenaires Tempus était bien respecté.

Les évaluateurs ont rédigé quelques commentaires et des recommandations relatifs à votre projet, ceux-ci vous sont fournis dans l'annexe à cette lettre, et pourraient vous être utiles lors d'une prochaine participation au programme Tempus.

Nous sommes conscients de l'investissement en ressources humaines et financières que représente la préparation de chaque projet et vous en remercions. Veuillez noter que la publication du sixième appel à propositions est prévue pour l'automne 2012. Les détails de cet appel seront publiés sur le site web Tempus à l'adresse suivante <http://eacea.ec.europa.eu/tempus>.

Une copie de la présente lettre sera envoyée aux Bureaux Nationaux Tempus et aux points de contact nationaux dans les pays des partenaires impliqués dans votre projet. Nous vous recommandons de prendre contact avec le bureau Tempus de votre pays, qui pourra vous fournir conseil et assistance lors de la préparation de vos futurs projets. Ses coordonnées sont disponibles sur le site web Tempus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Klaus Haupt
Chef d'unité

Annexe: Commentaires et recommandations des évaluateurs
CC: NTOs et NCPs concernés

N° de dossier :	530375-TEMPUS-1-2012-1-FR-TEMPUS-JPHES
Titre de la proposition :	Action Enseignement pour la Valorisation des Activités Culturelles et Sportives
Coordinateur :	M. Gilles Ferréol
Candidat :	Université de Franche-Comté

Critères d'attribution
Pertinence Cette proposition a été soumise dans le cadre de projets conjoints "Enseignement supérieur et société" pour les pays du Maroc, la Tunisie et l'Algérie. La relation entre le thème de la proposition, valorisation des activités culturelles et sportives sur le campus universitaire, et le thème des projets "Enseignement supérieur et société" n'a pas été clairement établie. En effet, les sujets clés énoncés ne sont pas considérées comme prioritaires pour les projets communs dans le domaine de l'enseignement supérieur et société. La proposition ne correspond donc pas à la catégorie de projet dans laquelle elle a été soumise. D'autre part, les priorités nationales que cette proposition vise pour les pays partenaires n'ont pas été identifiées et n'ont pas été correctement remplies dans le formulaire de demande. Le candidat ne fournit pas suffisamment de preuves sur la façon dont ce projet correspond aux priorités nationales telles que définie dans l'appel à candidatures. Les objectifs du projet sont clairement définis. Cependant, ils ne sont pas identifiés d'une manière cohérente dans les différentes sections de la proposition (C.3; C.5; E.1) et la matrice de cadre logique. Bien que la demande fournisse une bonne description de l'état des lieux, l'analyse des besoins n'est pas fournie. Les besoins ne sont pas suffisamment identifiés et présentés, ce qui constitue un risque pour sa mise en œuvre et son impact. Ainsi, les informations contenues dans le dossier n'indiquent pas un impact potentiel fort sur les institutions des pays partenaires, notamment en raison de l'absence d'informations sur le nombre d'enseignants et/ou d'étudiants formés. La grande majorité des bénéficiaires ont déjà participé à de nombreux projets Tempus. Néanmoins, la valeur ajoutée distinctive de leurs expériences par rapport au projet proposé, n'est pas mise en avant. Le projet possède cependant une dimension régionale réelle (Maroc, Algérie) avec l'implication d'institutions issues des différentes régions, ainsi que des autorités nationales telles que le Ministère de l'enseignement supérieur du Maroc. La participation d'un acteur majeur du marché de l'emploi au Maroc devrait également contribuer à accompagner, et à soutenir ce projet et à assurer la diffusion des résultats du projet au plan national. Le consortium comprend des établissements d'enseignement supérieur qui n'ont pas encore (ou récemment) bénéficié du programme Tempus, ce qui est considéré comme un point positif.
Qualité du partenariat Ce partenariat a été principalement formulé comme un transfert de compétences des partenaires européens vers les pays partenaires, et aussi comme un moyen d'échanger de bonnes pratiques. La présentation des partenaires européens n'indique pas qu'ils ont une expérience concrète précédente dans le thème de cette proposition. La plupart des universités ont toutefois un campus universitaire avec des arts et des sports et un personnel technique approprié qui peut prendre en charge les tâches prévues dans la présente demande.

Les universités partenaires ont été soigneusement sélectionnées dans les pays partenaires. Toutes correspondent à des universités ayant un profil dans les arts et les sports sur leurs campus, et certaines d'entre elles jouissent d'une forte reconnaissance. Sur la base des informations fournies dans la demande, le rôle de la haute direction de ces universités dans le projet n'est pas clair, ce qui serait une nécessité pour mettre en œuvre les ambitieux objectifs prévus.

Le candidat dispose d'un profil technique et de gestion satisfaisant pour diriger ce projet. La partie narrative fournit des informations sur les mesures, appropriées, visant à assurer une coopération et communication efficaces dans ce projet, en présentiel et à travers la communication virtuelle. Globalement, la demande prévoit une participation équilibrée des partenaires et une distribution appropriée des tâches.

Qualité du contenu et de la méthodologie du projet

Les objectifs du projet sont plutôt ambitieux (nombre de manifestations, formations, séminaires et ateliers) mais, compte tenu de la structure du projet, pour la plupart réalisables. Cependant, la création de services aux étudiants dans certaines universités est un des résultats dont la faisabilité demeure incertaine.

Les partenaires présentent clairement ce qui sera fait ainsi que la méthode de travail qu'ils appliqueront. Le plan de travail est soutenu par une séquence logique d'activités portant sur le diagnostic, la formation pour créer des modules ouverts, et la formation pour les services universitaires. La proposition est organisée sur la base de jalons et d'un calendrier clairs. La formation des enseignants et les mobilités sont envisagées. Le projet présente des dispositions appropriées et une distribution adéquate des responsabilités de gestion. Le modèle décentralisé de gestion est choisi mais les procédures pour la gestion financière décentralisée, la prise de décisions et la résolution d'éventuels conflits, ne sont pas bien décrites.

La matrice de cadre logique donne une vision claire du projet. Même si la cohérence n'est pas respectée entre toutes les sections de la proposition (parties narratives et tableaux), le plan de travail indique une planification détaillée, logique et progressive des activités.

Les groupes cibles sont définis mais les degrés d'implication des enseignants-chercheurs, des responsables pédagogiques, des responsables administratifs, du ministère et des étudiants, ne sont pas bien précisés. Pourtant, ces informations pourraient être utilisées pour définir des objectifs chiffrés et des indicateurs de progrès mesurables permettant un meilleur suivi du projet.

Le développement des ressources humaines (les missions dans le cadre de programmes de mobilité) constitue un élément important de la candidature ; le montant alloué pour ces nombreuses missions représente plus que la moitié du montant global des coûts éligibles du projet. Ce personnel formé devrait donc constituer la meilleure garantie pour susciter un changement structurel à long terme. Cependant, les critères de sélection des participants ne sont pas connus, ni le nombre de personnes qui devront être formées à l'étranger pour pouvoir garantir l'impact à long terme du programme dans les institutions bénéficiaires. La manière dont les institutions, qui envoient les enseignants en formation, reconnaîtront ces périodes de mobilité, n'est pas décrite.

Les mécanismes d'évaluation et de contrôle de la qualité sont insuffisants (Lot 6). Ils se réfèrent principalement à la surveillance du projet et au suivi financier. L'évaluation des résultats obtenus et des méthodologies employées n'est pas clairement prévue ni organisée, ce qui est un point faible important de cette proposition.

Diffusion et pérennité

L'approche concernant la diffusion des résultats est bien présentée. La diffusion cible à la fois des groupes à l'intérieur et à l'extérieur des universités partenaires, y compris dans les régions et le monde socio-économique. Elle prévoit, à la fois la diffusion des résultats obtenus et des bonnes pratiques. Mais, la diffusion et l'exploitation des activités ne sont pas suffisamment centrées sur la promotion des

résultats principaux du projet.

En effet, la diffusion se centre sur une activité qui n'est pas strictement nécessaire à la réalisation des objectifs du projet, à savoir la promotion à grande échelle des activités culturelles et sportives qui seront présentées à des institutions partenaires (sélection d'une manifestation par l'université parrainée par le projet). Les mobilités des étudiants sont utilisées dans ce contexte, ce qui ne correspond pas aux types d'activités soutenues par le programme Tempus pour les mobilités étudiantes.

Des mesures et démarches adéquates visant à assurer la pérennité du projet sont planifiées (formation d'enseignants, ateliers pour les directeurs administratifs et responsables de scolarité, etc.). Cependant, compte tenu des risques importants identifiés dans la matrice de cadre logique (tels que la non-adhésion des responsables de filières et la non compréhension de la problématique posée), des informations complémentaires concernant la maintenance et le développement des Services Universitaires d'Action Culturelle et Sportive (SUACS) une fois le projet terminé auraient permis de mieux démontrer cette pérennité.

Budget et rapport coût-efficacité

Le budget requis est globalement raisonnable et en cohérence avec le plan de travail.

Les frais de personnel sont bien envisagés en ce qui concerne la répartition des tâches dans les différents lots. Le budget comporte toutefois un certain nombre de points faibles. L'emploi du personnel de Catégorie 1 ne semble pas toujours être en adéquation avec les tâches ni en cohérence avec les informations fournies dans la partie E du formulaire de candidature.

Les activités qui ont trait à des coûts d'équipement dans le contexte de l'art, la musique et les sports ne sont pas suffisamment justifiées dans la partie narrative de la demande. Les achats d'équipement prévus pour les institutions des pays de l'UE, sont éligibles.

Les frais de voyage sont très élevés, en dépit d'une réflexion menée par les partenaires pour rationaliser ces voyages.

Le lot 1 (Management) n'est pas accompagné par les ressources suffisantes.